



FEDERATION DE FRANCAISE DE PAINTBALL

Protocole Sanitaire Paintball FFP / Covid 19

à l'attention des Etablissements Recevant
du Public (ERP), de type Plein Air (PA) en
France

Version 7.0 - 30/12/2020





Avant-propos :

Ce protocole est, à l'origine, le fruit de la réflexion entre la Fédération et les professionnels affiliés. Il a été revu par le Ministère chargé des Sports.

Il est la propriété intellectuelle de la Fédération et de son rédacteur. Nous autorisons tout ERP affilié à l'utiliser dans le but de sécuriser son activité. Pour toute autre utilisation, merci de nous contacter.

Ces propositions sont exhaustives mais il est important de les adapter à chaque terrain concerné.

LE PAINTBALL :

Le paintball en tant que loisirs est défini comme une **activité physique, à caractère récréatif, s'adressant à un large public**, dont l'une des principales caractéristiques est l'opposition de joueurs répartis en équipe, munis de lanceurs de billes de peinture à air comprimé, sur un terrain déterminé.

Nous rappelons que l'OMS encourage la pratique d'activité physique pour la lutte contre un grand nombre de maladies non transmissibles : accident vasculaire cérébral, diabète, cancer... Dans l'ensemble du monde cette organisation estime que 23% des adultes et 81% des adolescents scolarisés ne sont pas assez actifs. (source site officiel de l'OMS <https://www.who.int/fr/>). C'est d'autant plus vrai en cette période.

Le **caractère ludique** de cette pratique a été reconnu à de nombreuses reprises par les différents ministères des Sports.

Le paintball n'est **pas une activité de contact**. Les joueurs sont éloignés d'une distance **minimum de 5m pendant le jeu**. Il s'agit d'une règle de sécurité élémentaire et uniformément pratiquée depuis la création de l'activité.



LES PRATIQUANTS :

La moyenne d'âge d'un pratiquant de paintball se situe entre 28 et 30 ans selon une enquête interne sur un panel significatif de professionnels sur l'année 2019.

Les tranches d'âge sont les suivantes :

| | | |
|-----------------|---|--------|
| Moins de 16 ans | : | 18.87% |
| 17/24 ans | : | 15.54% |
| 25/34 ans | : | 30.48% |
| 35/49 ans | : | 32.22% |
| Plus de 50 ans | : | 2.53% |

SITUATION ECONOMIQUE :

La France est le **deuxième marché européen** en terme de taille et de dynamisme et près de 800 entreprises sont concernées directement par l'activité de Paintball. Le chiffre d'affaire global est de plus de 120 millions d'euros.

Selon les distributeurs (Paintball CAMP, notamment), « la législation actuelle est un frein majeur à leur croissance ; une législation plus souple et plus claire fera exploser l'activité dont les répercussions seront favorables en terme d'emploi ».

ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE COVID 19 :

Il nous semble important de rappeler dans ce protocole les préconisations du gouvernement.

Source : <https://www.gouvernement.fr>

Le virus touche toutes les classes d'âges, y compris les plus jeunes, chez qui on constate aussi des complications ou des formes graves. La médiane des personnes hospitalisées en réanimation est de 58 ans (ce qui signifie que la moitié des patients hospitalisés en réanimation ont moins de 58 ans).

L'infection à COViD-19 entraîne des décès surtout chez les personnes âgées et les plus fragiles.

- Les + de 60 ans représentent environ 90% des décès.
- Les + de 70 ans représentent environ 80% des décès.
- Les + de 80 ans représentent environ 60% des décès.

Le COVID19 a la particularité d'être très contagieux.



LES GESTES BARRIERES A ADOPTER



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



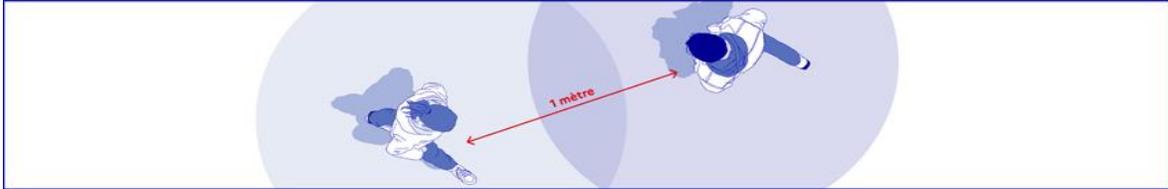
Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



LA DISTANCE SOCIALE PRECONISEE



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

PORT DU MASQUE

Il nous semble important de notifier que le port d'un masque barrière est fortement conseillé en cette période.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le décret n°2020-1624 a déclaré à compter du 17 octobre 2020 l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire de la République.



DEFINITIONS

Préalablement à la proposition d'un protocole, il nous a semblé important de définir les lieux de pratique.

ERP DE TYPE PA / X

Etablissement Recevant du Public de type PA (Plein Air)

Etablissement Recevant du Public de type X (Etablissements sportifs couverts)

JOUEUR

Le joueur est l'utilisateur final de l'équipement de paintball. Il s'agit de la personne qui paye pour disposer d'une prestation de jeu.

SITE DE JEU

C'est l'ensemble de la parcelle qu'exploite la société pour pouvoir vendre ses prestations de paintball.

RESPONSABLE DE SITE

Le responsable de site est chargé de l'accueil la surveillance et l'entretien du site de paintball. Avec ses équipes qu'il coordonne, il organise la vie du site.

Il peut s'agir du gérant, chef d'entreprise, directeur ou président.

ZONE DE PARKING

Zone de stationnement où le client/visiteur gare sa voiture.



ZONE D'ACCUEIL

Il s'agit de la zone où le client est accueilli, où il paye, où on lui donne son équipement. Le client est généralement en contact avec un salarié dans cette zone.

ZONE DE REPOS

Zone équipée généralement de tables et de chaises/bancs où le client peut se reposer entre deux parties, boire ou se restaurer.
C'est une zone d'échange entre joueurs et encadrant (notamment quant aux rappels des règles de sécurité et de jeu).

ZONE DE JEU

Zone où le jeu paintball se déroule.

Il y a généralement plusieurs zones de jeu dans un seul parc. Elles sont délimitées par des filets d'un minimum de 3 mètres de haut.

NOS PROPOSITIONS :

La FFP souhaite **aider à permettre d'autoriser l'ouverture des sites de Paintball ERP PA.**

Ainsi, la FFP, soucieuse de **préserver la sécurité et la santé**, a mis en place le protocole suivant.

GESTION PAR RESERVATION

Afin de s'assurer de la bonne gestion des personnes sur le site les professionnels ne devront fonctionner que par un système de réservations préalables.

Les réservations devront se faire en fonction de la capacité du terrain.

La capacité de chaque terrain devra être calculée en fonction des règles désignées dans le chapitre distanciation.



DISTANCIATION AU MINIMUM DE 1M

Dans la zone d'accueil et de repos :

- Chaque personne doit être éloignée d'un mètre au minimum.
- Un marquage devra être établi pour que cette distanciation soit facile à suivre pour le client.
- Ce marquage pourra être au sol ou signalé de toutes manières à ce que le client comprenne facilement.
- Port du masque à chaque instant dès l'arrivée sur le site sauf lors de la pratique de l'activité sportive

Dans la zone de repos :

- Une surface minimum de 8 m²/joueur sera prévue. La zone sera balisée.
- Il faut prévoir un minimum de 80 m² pour 10 joueurs

Dans la zone de jeu :

- Lors du jeu une distance minimum de 5m sera obligatoire entre joueurs.
- Aucun contact n'est possible entre joueurs.

La capacité sera calculée avec une surface minimum de 80 m² par personne.

Il y aura un maximum de 10 personnes par zone de jeu.

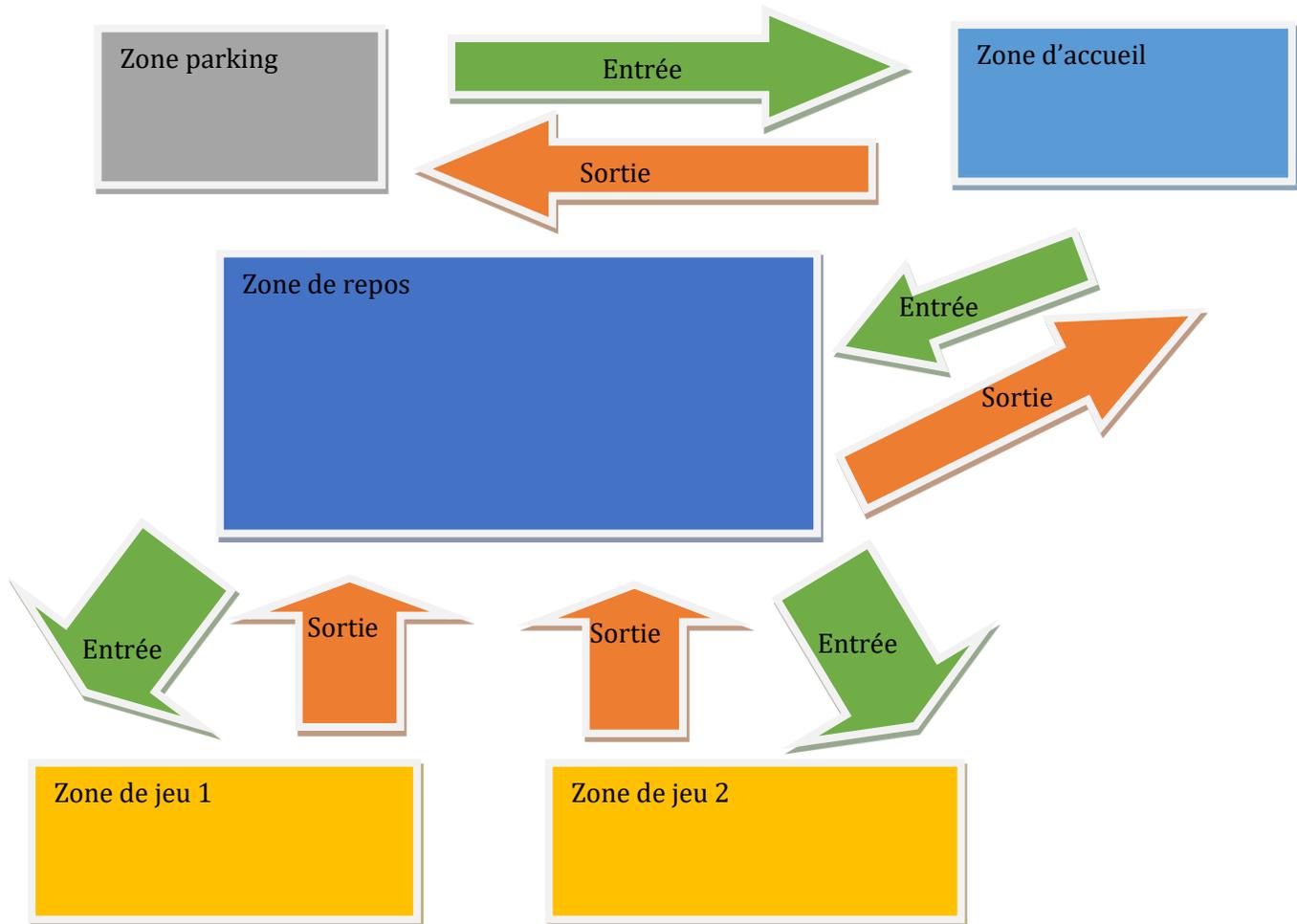
Si un terrain dispose de 4 aires de jeux de plus de 800 m² chacune, il pourra accueillir (sous réserve que les conditions de la zone de repos soient conformes aux préconisations) jusqu'à 10 joueurs par zone de jeu.



GESTION DES FLUX

Les groupes de joueurs ne doivent pas se croiser. Il nous paraît important de faire un plan de circulation pour chaque site.

Chaque responsable de site devra déterminer un sens de circulation unique avec une entrée et une sortie distincte pour chaque zone.

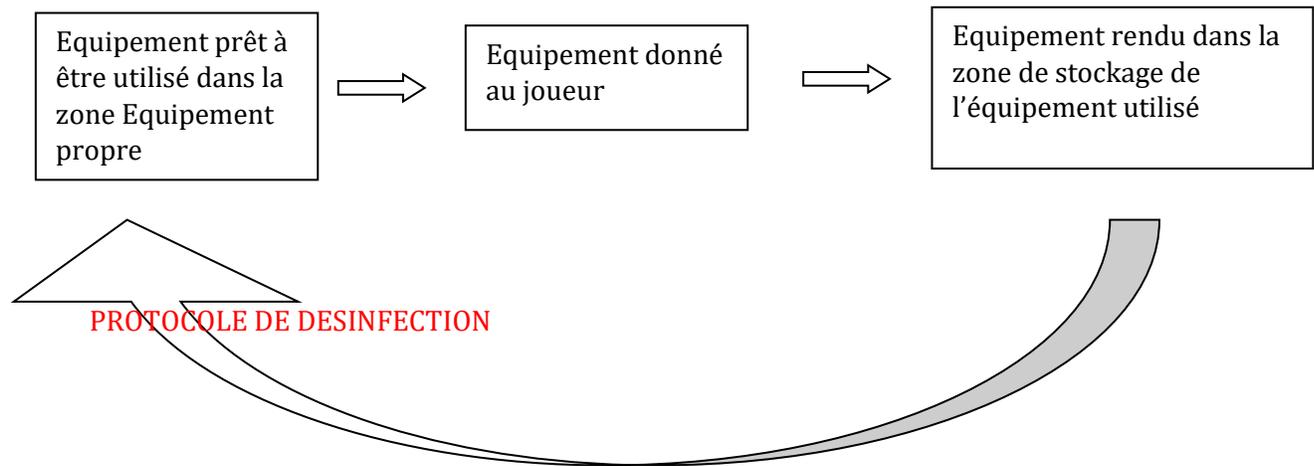




DESINFECTION DU MATERIEL

Le matériel mis à disposition des joueurs devra intégralement être désinfecté avec un virucide reconnu type EN14476 ou tout autre norme reconnue efficace contre les virus et bactéries.

Le responsable de site devra établir un circuit de désinfection où l'équipement utilisé ne devra pas se mélanger avec l'équipement désinfecté. Les équipements seront stockés dans des zones clairement distinctes où toute contamination est impossible.



Le protocole de désinfection devra être rédigé par chaque responsable de site et affiché dans la zone d'accueil/ d'équipement. Ce protocole doit nommer les produits utilisés.

Le protocole devra respecter strictement le temps d'application de chaque produit désinfectant avant de le remettre en zone de stockage de l'équipement propre.

Chaque équipement ou protection ayant ses spécificités techniques propres, ce protocole devra être en accord avec les fabricants afin de garantir la sécurité de tous les joueurs, notamment sur les EPI.

Nous recommandons fortement d'utiliser la solution reconnue de gel hydro alcoolique disponible dans les pharmacies ou autres sociétés sanitaires pouvant le produire. Selon les recommandations de l'OMS avec les composants suivants sur un litre de gel hydro alcoolique :

- a) 833,33 ML d'éthanol.
- b) 41,7 ML de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée).
- c) 14,5 de glycérol ou glycérine.
- d) Le reste de la composition est de l'eau bouillie et refroidie pour arriver à la dernière graduation (un litre).

De plus il sera mis à disposition des joueurs, s'ils le souhaitent, un nécessaire de désinfection de l'équipement qu'ils utiliseront.



MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE DESINFECTION

Le responsable du site devra mettre à disposition des personnes présente des distributeurs de gel hydro alcoolique à chaque entrée et chaque sortie de zones définies dans le chapitre gestion des flux.

Chaque joueur sera obligé de se désinfecter à son arrivé et à son départ du site de jeu.

Il est évident que les sites devront avoir un stock adapté de solutions hydro alcooliques.

PROTECTION DES EMPLOYES

Le responsable de site devra tout mettre en œuvre pour que les employés soient équipés de protections adaptées à leurs pratiques et à leurs risques de contamination.

Par exemple :

Lors de l'accueil et de l'animation une visière et une désinfection régulière des mains suffit.

Lors du protocole de désinfection ou tout maniement de matériel utilisé par les joueurs il faudra porter une combinaison, un masque et des lunettes.

OUVERTURE RESPECT DE LA PROPAGATION EPIDEMIQUE

Chaque site de jeu devra ouvrir en accord avec les zones épidémiques définies par le gouvernement.

Les sites de jeu devront se rapprocher de leur municipalité ainsi que de leur préfecture pour valider leur ouverture.

LABEL FEDERAL

La Fédération se réserve le droit de contrôler via son réseau de Ligues, les pratiques des sites. D'en informer et de communiquer sur son site internet et auprès des autorités compétentes.



RECOMMANDATIONS POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DES MINEURS

LIEUX DE PRATIQUE

Par dérogation, la reprise des activités physiques pour les mineurs, sous réserve de l'accord du gestionnaire/propriétaire du site peut s'effectuer dans :

- Les ERP de type X (établissements sportifs couverts)
- Les ERP de type PA (Plein Air)

CONDITIONS D'ACCUEIL DES MINEURS

Il est nécessaire d'éviter au maximum les brassages.

Pour cela, entre autres mesures, il convient de:

- Composer des groupes homogènes stables
- Mettre en place des effectifs réduits dans chaque groupe
- Désigner un référent COVID au sein de chaque structure qui accueille des mineurs
- Inviter les enfants (et parents) à télécharger l'application TousAntiCovid

Se référer au protocole mis à disposition par le Ministère chargé des sports, pour plus de détails :

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireprisesportmineurs.pdf>



CONCLUSION ET MISE EN PLACE

Ce protocole sanitaire est plus drastique que la plupart de ce qui est mis en place par l'état ou tout autre corps de métier.

Nous ne pouvons malheureusement pas rester sans réaction et laisser notre pays dans une crise où il ne se relèverait pas.

Nous souhaitons aider un grand nombre de TPE ainsi que leurs employés à survivre à cette crise.

Ce document est notre contribution et nous espérons que la pratique de notre loisir apportera également une parenthèse joyeuse à ses joueurs.

Toutes les dispositions prises dans ce document permettent de répondre aux contraintes définies dans le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment en étant **totalemment conforme** avec les dispositions de l'article 1 de ce décret et permettant aux activités de plein air de pouvoir **bénéficier d'une ouverture**.



Ce protocole a été rédigé par:

- Laurent CAPRON, Président de la Fédération
- David CLEMENT, Membre du Comité Directeur de la Fédération
- Patrice GUIGOU, Président d'Honneur de la Fédération
- Sabine HOUSSAYE, Responsable Administrative de la Fédération
- Cédric MÉJASSON, Trésorier de la Fédération

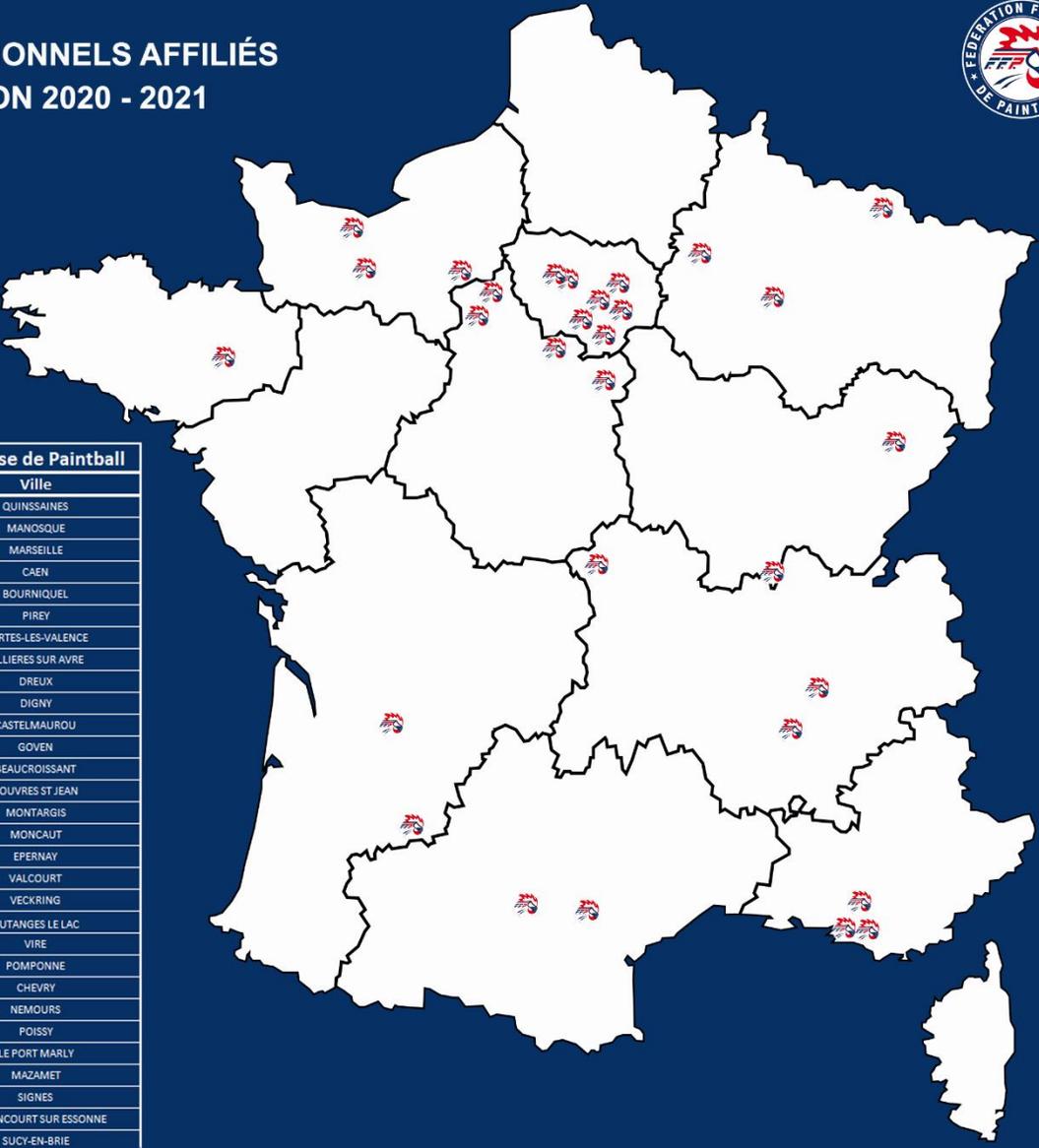
En collaboration avec les professionnels affiliés :



PROFESSIONNELS AFFILIÉS

SAISON 2020 - 2021





| Professionnels Affiliés à la Fédération Française de Paintball | | |
|--|----------------------------|-------------------------|
| Dpt | Société | Ville |
| 03 | ONE FOR ONE GAME CENTER | QUINSSAINES |
| 04 | EXK PAINTBALL | MANOSQUE |
| 13 | ODL MASTER PAINTBALL | MARSEILLE |
| 14 | PAINTBALL FURY | CAEN |
| 24 | ACTIVIFUN | BOURNIQUEL |
| 25 | PAINTBALL PIREY | PIREY |
| 26 | LOISIR CENTER | PORTES-LES-VALENCE |
| 27 | ACTING LOISIRS | TILLIERES SUR AVRE |
| 28 | ACE PAINTBALL | DREUX |
| 28 | NOLIMIT AVENTURE DIGNY | DIGNY |
| 31 | SAS GO NATURE | CASTELMAUROU |
| 35 | PAINTBALL QUARTIER GENERAL | GOVEN |
| 38 | OPERATION PAINTBALL | BEAUCROISSANT |
| 45 | EUROPAINT | ROUVRES ST JEAN |
| 45 | NOLIMIT AVENTURE MONTARGIS | MONTARGIS |
| 47 | PAINTBALL PARK VALLEE | MONCAUT |
| 51 | PAINTBALL GARAGE | EPERNAY |
| 52 | IMPERIAL PAINTBALL PARK | VALCOURT |
| 57 | PAINTBALL VECKRING | VECKRING |
| 61 | ENERGIE PAINTBALL | PUTANGES LE LAC |
| 71 | PAINTFACTORY | VIRE |
| 77 | CAMP PAINTBALL | POMPONNE |
| 77 | NOLIMIT AVENTURE CHEVRY | CHEVRY |
| 77 | NOLIMIT AVENTURE NEMOURS | NEMOURS |
| 78 | PAINTBALL ZONE | POISSY |
| 78 | WAX PAINTBALL | LE PORT MARLY |
| 81 | AVENTURE PAINTBALL PARK | MAZAMET |
| 83 | ES PAINTBALL PARK | SIGNES |
| 91 | PAINTBALL SELECT PARK | BALLANCOURT SUR ESSONNE |
| 94 | PAINTBALL 94 | SUCY-EN-BRIE |